

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 058_2025

Séance du mercredi 17 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq,
Le mercredi dix-sept décembre à dix-neuf heures quinze ;

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, à la salle René Cassin, sous la présidence Mme Jocelyne DURUT, Maire, à la suite de la convocation du 10 décembre 2025 dont un exemplaire a été affiché en Mairie et sur le site internet.

Étaient présents : Mme Jocelyne DURUT, Maire ; M. Philippe BLERVAQUE, Mme Catherine WILLEMS, M. Eddy ROLIN, Maire-adjoints ; Mme Virginie VASSEUR, M. Franky SALON, Mme Catherine GOEDGEBUER, M. Clément WALBROU, Mme DURETETE Justine, Mme Domitille DENEUVILLE, Mme Françoise WARNEYS, Mme Sandrine BILLIAU, Conseillers municipaux.

Étaient excusés : Mme Brigitte DELANNOY ayant donné procuration à Mme Domitille DENEUVILLE,

Étaient absent non excusés : M. Bertrand TRINEL, M. Christophe LOUVEAU,

Secrétaire de séance : Mme Catherine WILLEMS

Fin de la séance : 20h45

L'Assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

OBJET : Recensement 2026 – Recrutement des agents recenseurs

VU :

Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

La loi n°2002-276 du 27/02/2002 relative à la démocratie de proximité, et notamment son titre V ;

Le décret n°2003-485 du 05/06/2003 relatif au recensement de la population :

Le décret n°2003-561 du 23/06/2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population :

Le décret n°2017-732 du 03/05/2017 modifiant l'annexe au décret n°2003-561 ;

L'organisation du recensement de la population par l'INSEE et les instructions réglementaires relatives à la désignation et à la rémunération des agents recenseurs ;

Considérant que la commune est tenue de réaliser la campagne de recensement de la population qui se déroulera du 15 janvier 14 février 2026 ;

Considérant que cette opération nécessite le recrutement d'agent recenseur vacataire pour effectuer la distribution, la collecte et la vérification des questionnaires, conformément aux protocoles de l'INSEE ;

Le conseil municipal,

Après avoir entendu le rapport de Mme Jocelyne DURUT, Maire ;

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

(13 voix pour)

- CRÉER 3 emplois temporaires d'agents recenseurs vacataires ;
- PRÉCISER que ces agents seront recrutés à titre temporaire pour la période du recensement avec 2 demi-journées de formation ;
- CHARGER Madame le Maire de procéder au recrutement des agents recenseurs, de signer les contrats afférents et de prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- INSCRIRE les crédits correspondants au budget.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Jocelyne DURUT,
Maire d'HAVERSKERQUE

